



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	19	24

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 17 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 22 mars 2021

Le quorum étant atteint, M. Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Laetitia OLIVESI - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI.

Absents excusés : RAO Frédéric a donné pouvoir à Noël TOMASI – MACRI Thérèse a donné pouvoir à Muriel BELTRAN – SAROCCHI Marie-Noëlle a donné pouvoir à Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Rachid MUSTAPHA a donné pouvoir à Patrick GIGON – RISTICONI Jacqueline a donné pouvoir à Jean-Pierre VALDRIGHI.

Absents : Dominique BENIGNI - Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

Délibération : N°33-30-03-21

Objet: Adoption du plan de financement prévoyant l'inscription des écoles élémentaires de la commune dans l'appel à projet « Plan de relance des états généraux du numérique »

La commune souhaite participer à l'appel à projet de l'état via la région académique corse dont le but est de contribuer à porter à la généralisation du numérique éducatif notamment en aidant à résorber les inégalités sociales et territoriales.

Cet appel à projet s'intitule « Plan de relance » et s'inscrit dans les propositions des états généraux du numérique. De plus, la Collectivité de Corse, par son dispositif « Dotation écoles » dont l'objectif est d'aider les communes à créer et maintenir en bon état les locaux d'enseignement public du 1^{er} degré, se propose d'aider financièrement les communes par leurs projets « Acquisition de matériel informatique à usage pédagogique ».

A ce titre, la commune a fait un état des lieux de l'équipement numérique qui a abouti à une liste de demandes s'appuyant sur le projet préparé avec les équipes pédagogiques des écoles de la commune.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210412-33-30-03-21-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Le Maire expose que la commune peut bénéficier d'une aide financière d'une part auprès de l'Etat au titre du « Plan de relance » afin de pouvoir financer le projet d'équipement numérique de ses écoles élémentaires et d'autre part, auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation écoles, catégorie des dépenses éligibles « matériel informatique à usage pédagogique ».

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Montant total de l'opération HT..... 68 875.65 €
- Participation Etat 70 %..... 48 212.95 €
- Participation CDC 10 %..... 6 887,57 €
- Participation de la commune 20 %..... 13 775,13 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré, DECIDE :

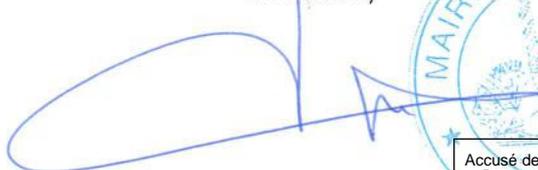
- D'approuver le plan de financement suivant :
- Montant total de l'opération HT..... 68 875.65 €
- Participation ETAT 70 %..... 48 212,95 €
- Participation CDC 10 %..... 6 887,57 €
- Participation de la commune 20 %..... 13 775,13 €

- De donner son accord pour demander les aides correspondantes
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents
- Dit que les crédits sont portés au Budget primitif 2021

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210412-33-30-03-21-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021